

## **PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION INITIALE TAXI**

Référentiel de compétences des épreuves d'admissibilité

Durée totale de la formation : 60 heures en salle cours su jour, 45 heures en salle cours du soir.

[Fiche France Compétence TAXI certification](#)

[Lien CPF - catalogue EDOF - Formation 10 jours](#)

[Lien CPF - catalogue EDOF - 15 jours](#)

**RS : 5635**

**INDICATEUR TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION :**

**Année 2023 : 97% de taux de réussite et 100% de taux de satisfaction**

**Module A : Le Transport Public Particulier de Personnes (T3P)**

**Durée :**

**Jour : 6 heures (un jour) en salle**

**Soir : 6 heures (deux jours) en salle**

**Coefficient 3**

**Note éliminatoire : 6/20**

**Objectifs de ce module :**

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Connaître les comportements constituant des infractions à caractère sexuels et/ou sexistes
- Connaître les acteurs au service de la prévention en matière de violences sexuelles et sexistes ainsi que ceux de la lutte contre les discriminations

## Module B : Gestion

### Durée :

Jour : 18 heures (3 jours) en salle

Soir : 15 heures (5 jours) en salle

Coefficient 2

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité
- Connaître les différents documents comptables et obligations
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
  
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...)
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance)
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
- Connaître les différentes formalités déclaratives
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants), comprendre les principes de cotisations et de prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage)

## Module C : Sécurité Routière

### Durée :

Jour : 06 heure (un jour) en salle

Soir : 06 heures (deux jours) en salle

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées, etc.)
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit, et préserver le matériel et l'environnement
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, aux stupéfiants, la prise de médicaments, la fatigue
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir rédiger un constat amiable
- Connaître les sanctions et infractions du code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens

### Module D : Français

Durée : jour ou soir : 3 heures (une matinée ou une séance) en salle

Coefficient 2

Note éliminatoire : 6/20

Objectifs de ce module :

- Comprendre un texte simple, ou des documents en lien, notamment, avec les transports
- Comprendre et s'exprimer en français pour :
  - Accueillir la clientèle
  - Comprendre les demandes des clients
  
  - Interroger les clients sur leur confort
  - Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients
  - Prendre congés des clients

### Module E : Anglais

Coefficient 1

Note éliminatoire : 4/20

Durée :

Jour : 12 heures (deux jours) en salle

Soir : 09 heures (trois jours) en salle

Objectifs de ce module :

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau du Cadre Européen Commun de référence pour les langues, pour :
  - Accueillir la clientèle
  - Comprendre les demandes simples des clients
  - Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
  - Tenir une conversation très simple durant le transport
  - Prendre congé des clients

### Module F : Réglementation Locale des Taxis

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Durée :

Jour : 18 heures (3 jours) en salle

Soir : 12 heures (4 jours) en salle

Objectifs de ce module :

- Connaitre la réglementation locale en vigueur
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : principaux lieux, sites, bâtiments publics et axes routiers

### Module G : Réglementation Nationale des Taxis

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Durée :

Jour : 06 heures (un jour) en salle

Soir : 03 heures (un jour) en salle

### Objectifs du module :

- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
- Connaître le régime des autorisations de stationnement
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales
- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

### Public concerné par la formation :

Les personnes souhaitant passer l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxis

### Prérequis pour la formation :

- Permis de conduire de catégorie B en cours de validité
- Savoir lire, écrire, parler et comprendre le français

### Modalités et délais d'accès :

- Formation collective en présentiel
- Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le démarrage de la formation si financement personnel, 15 jours avant si financement CPF.

### Horaires :

Cours du jour : de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Cours du soir : de 18h00 à 21h00

### Lieu de formation :

BCH Formation, 18 avenue de l'Europe 93350 LE BOURGET

### Tarif :

1300€

### Objectifs définis de la formation :

Cette formation a pour finalité de permettre au candidat de satisfaire aux épreuves de l'examen d'accès à la profession du conducteur de taxis, mais aussi et surtout de pouvoir débiter sereinement dans cette profession. Les compétences visées sont les suivantes :

- Réglementation du transport public particulier de personnes : appliquer la réglementation spécifique du transport public particulier de personnes.
- Gestion : gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de taxi.
- Sécurité routière : appliquer les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'écoconduite concourant à un transport en sécurité.

- Capacité d'expression et de compréhension en langue française, sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes : communiquer efficacement avec le client dans le cadre d'une prestation de transport.
- Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise : dialoguer en anglais avec un client lors d'une mission.
- Connaissance du territoire et la réglementation locale : réaliser des courses en appliquant la réglementation locale en vigueur (tarification, etc..).
- Réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à l'activité : conformer son activité à la réglementation spécifique taxi en matière d'équipement, de transport de malades assis et de gestion

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement pour la formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Téléviseurs
- Manuel l'Indispensable B26
- Fascicules pédagogiques
- Formateurs diplômés et/ou issus de la profession dispensée
- Mise en situation professionnelle (cas pratiques)
- Equipement spéciaux taxis sur présentoir
- Jeux de rôles
- Evaluation des besoins et du profil du participant

### Moyen permettant le suivi et l'appréciation des résultats

#### *Suivi de l'exécution :*

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Groupes « Whatsapp » permettant aux candidats d'échanger avec les formateurs mais aussi entre eux à tout moment
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

#### *Appréciation des résultats :*

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Evaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
- Entretien avec les formateurs

### Référent pédagogique et formateurs :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation, à savoir M Ismaël BEZZAOUYA, joignable au 0663596183.

Le bon déroulement est assuré par les formateur désignés par l'organisme de formation.

### Situation de handicap :

Certaines situations de handicap sont incompatibles avec le métier visé par cette formation. Nous tenons à votre disposition la liste des affections concernées ; et mettons tout en œuvre pour vous orienter de la meilleure des façons.

*Dernière mise à jour en date du 10/07/2024*